



COMMUNE DE CAPENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures, le Conseil municipal, convoqué par le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire.

Date de notification au conseil municipal : 27 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Sandra ROSSELL, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, M. Sébastien MEDEL, M. Jean-Luc DOUTÉ, Mme Marie-Laurence DE GANTÈS, Mme Emilie PERIN, M. Cyril CHAPUIS, Mme Gaëlle GAUDRON, M. Robert SUBIAS, Mme Marie CASELLES, M. Cyril MAGGI

Absents représentés : M. Thierry RIEHL procuration à M. Claude OSMONT, Mme Morgane KENCKER procuration à Mme Emilie PERIN

Nombre de votants : 15

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme. Pascale RAFFANEL

À L'ORDRE DU JOUR

➤ **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

M. le maire rappelle au conseil municipal que cette réunion dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Celles-ci auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la préfecture de l'Aude.

M. le Maire annonce qu'il présente une liste de 6 noms et demande aux conseillers de l'opposition s'ils désirent en présenter une. Les listes peuvent être incomplètes mais il faut les nom, prénom, sexe, adresse postale et date de naissance de chaque candidat. Afin de calculer le nombre de sièges, une calculatrice a été transmise par la préfecture.

M. MAGGI Cyril, Mme CASELLES Marie et M. SUBIAS Robert manifestent leur mécontentement de ne pas avoir été prévenus avant.

Des feuilles ainsi que du temps leurs sont donnés pour qu'ils écrivent leurs bulletins.

Discussion :

Mme Marie CASELLES : On aurait pu nous le dire avant

M. Cyril MAGGI : Là, c'est un peu tard.

M. Robert SUBIAS : Encore une fois on ne peut pas parler. On aurait pu nous l'indiquer avant.

M. le Maire : Ce n'est pas la peine de polémiquer. Quand vous voulez des informations, vous savez les trouver.

Mme Marie CASELLES : Ça va être long de faire tous les bulletins.

M. Robert SUBIAS : Ça prendra le temps qu'il faudra.

M. le maire annonce les 4 assesseurs désignés par leur date de naissance, les deux plus âgés et les deux plus jeunes.
2 listes sont donc déposées et ainsi composées :

- La liste CAPENDU : EXPERIENCE-ENGAGEMENT-PROXIMITE est composée par M. Claude BUSTO, Mme Pascale RAFFANEL, M. Claude OSMONT, Mme Sandra ROSSELL, M. Sébastien MEDEL et Mme Emilie PERIN ;
- La liste Cap Avenir 2026 est composée par M. Cyril MAGGI, Mme Marie CASELLES (FOURES), M. Robert SUBIAS ;

M. le maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé au vote sous le contrôle du bureau électoral.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Voici la répartition :

Ont obtenu :

- liste CAPENDU : EXPERIENCE-ENGAGEMENT-PROXIMITE : 12 voix
- liste Cap Avenir 2026 : 3 voix

Le quotient applicable est : $15/3 = 5$

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste CAPENDU : EXPERIENCE-ENGAGEMENT-PROXIMITE : 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants

Liste Cap Avenir 2026 : 0 siège

Séance levée à 17h18

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal à Capendu le 07/07/2026

La secrétaire de séance,
Pascale RAFFANEL



Le maire,
Claude BUSTO

